



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 mars 2015 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5

Est absent : Fernand Gagnon

Est aussi présente :

Madame France Carpentier, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est aussi présente.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 9 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE DEUX MINUTES DE SILENCE À L'ÉGARD DE LA FAMILLE COURTNEY DE GRACEFIELD DONT LEUR RÉSIDENCE A ÉTÉ INCENDIÉE AINSI QUE DE LA PERTE DE DEUX ENFANTS LORS DE CETTE TRAGÉDIE.

0.00 Ouverture de la séance

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015

1. Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et des remises pour février 2015
- 1.2 Acceptation des déboursés de février 2015 (journal 275 à 279)
- 1.3 Affectation de 2000\$ pour le 100 ans de la municipalité de Blue Sea
- 1.4 Contribution financière – Ski pour ta santé
- 1.5 Festival Vieille Grange 2015
- 1.6 Publicité – Journal La Gatineau
- 1.7 Appui à Maniwaki-département génie
- 1.8 Cotisation Tourisme Outaouais 2015
- 1.9 Soumission camion Ford F-150 XLT et proposition de financement
- 1.10 Soumission ordinateur secrétaire
- 1.11 Offre d'emploi – Poste Soutien administratif
- 1.12 Dossier Lac-Edja est – évaluation et arpentage

2. Sécurité publique

- 2.1 Tarifs prêt équipement et salle pour formation Pompier (ancien et proposé)



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- 2.2 Congrès annuel de l'ACSIQ
- 2.3 Colloque annuel de la FQISI

3. Transport

- 3.1 Appel d'offres 2015-02 – Nivelage des chemins été 2015 – Ouverture remise 9 mars 2015
- 3.2 Achat et installation de 4 luminaires de rues

4. Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Appui aire faunique – Grand-Remous
- 4.2 Apell – Amélioration du site
- 4.3 Test d'eau étendu
- 4.4 FDQ_AV2015É_atelier

5. Santé et Bien-être

- 5.1 Albatros – Demande de soutien financier
- 5.2 Complicité Emploi – Présentation
- 5.3 Compte rendu – Déjeuner Centraide
- 5.4 Club Troisième Âge de Messines – Demande de lettre d'appui
- 5.5 Mme Chantal Matthews – Demande subvention couches lavables

6. Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 M. Serge Lavergne – Rénovation cadastrale vs chemin municipal

7. Loisirs et Culture

- 7.1 Lettre de reconnaissance Mathieu Langevin
- 7.2 Lettre de remerciement à M. Éric Lacaille – Carnaval Plaisirs d'hiver
- 7.3 La Tournée des élus

8. Correspondance

- 8.1 Ville de Gracefield – Remerciements Bonhomme carnaval
- 8.2 Rapport d'activités du maire pour février 2015

9. Ajournement

10. Varia

11. Période de questions

12. Fermeture de la séance

2015-03-66

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 2 mars 2015 soit ouverte à 19 h devant environ 9 contribuables.

ADOPTÉE

2015-03-67

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 2 mars 2015 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, France Carpentier avec les ajouts suivants :

5.6 Clinique Santé Haute-Gatineau

ADOPTÉE

2015-03-68

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 FÉVRIER 2014

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2015 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, France Carpentier.

ADOPTÉE

2015-03-69

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN FÉVRIER 2015

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 6 à 9 de février 2015 et qui totalisent un montant de 22 165,52 \$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 12 535.73 \$ pour les salaires versés en février 2015 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 157,86 \$ pour le mois de février 2015 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 2 626.68\$ pour le mois de février 2015 soient acceptées.

ADOPTÉE

2015-03-70

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2015

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE les déboursés de février 2015 qui totalisent un montant de 108 572,25 \$ sur le journal des déboursés nos 275 à 279 soient acceptés.

ADOPTÉE

NOTE : AFFECTATION 2 000\$ POUR LES 100 ANS DE BLUE SEA
REMIS À LA SÉANCE D'AVRIL 2015



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2015-03-71

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SKI POUR TA SANTÉ

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise une contribution financière de 100 \$ à la Fondation du Centre de Santé Vallée-de-la-Gatineau pour leur cueillette de fonds « SKI POUR TA SANTÉ » qui se tiendra au Mont Ste Marie le 13 mars 2015.

ADOPTÉE

2015-03-72

FESTIVAL LA VIEILLE GRANDE 2015

CONSIDÉRANT QUE le Festival Country Western La vieille Grange en est à sa septième édition et se tiendra à Gracefield à la fin du mois d'août 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Festival est maintenant constitué en OSBL;

CONSIDÉRANT QUE l'événement annuel est de plus en plus populaire et qu'il contribue au développement économique et touristique de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont fait parvenir une demande de commandite en date du 9 janvier 2015;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise un paiement de 200 \$ en contrepartie d'une commandite pour l'édition 2015 du Festival Country Western La Vieille Grange de la Haute Gatineau.

ADOPTÉE

2015-03-73

PUBLICITÉ JOURNAL LA GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Journal La Gatineau a fait une proposition à la municipalité de Blue Sea concernant la publication de notre publicité;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition consiste à nous offrir des prix qui sont déjà offerts à leurs meilleurs annonceurs, soit le prix de « 26 parutions et plus »;

CONSIDÉRANT QUE pour une période d'un an La Gatineau s'engage à mettre le logo de la municipalité sur leur site web avec un lien au site web de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de la municipalité est de leur réserver l'ensemble de nos publications et publicités écrites, les publicités radio ne sont pas visées par cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le journal Le Choix est aussi un hebdo local sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

Il est proposé par le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu que la municipalité de Blue Sea refuse la proposition du Journal La Gatineau.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2015-03-74

APPUI À MANIWAKI – DÉPARTEMENT DE GÉNIE

CONSIDÉRANT la résolution 2014-R-AG412, adoptée par la MRC Vallée-de-la- Gatineau, concernant une demande de révision au MAMOT - Admissibilité des dépenses du service de génie municipal de la MRC, facturées aux municipalités locales dans le cadre du programme TECQ (Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea croit à l'importance du service de génie municipal à l'intérieur de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea partage les préoccupations exprimées dans la résolution 2014-R-AG412 de la MRC de la Vallée-de-la- Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea souhaite que les honoraires professionnels des services de génie municipal puissent encore être admissibles dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, pour les municipalités locales;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la municipalité de Blue Sea appuie la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour cette demande auprès du MAMOT;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, au Ministre des Affaires municipales et de L'Occupation du territoire, Monsieur Pierre Moreau, aux municipalités locales de la MRCVG et ainsi qu'à Madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, ministre de la Justice, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de la région de L'Outaouais

ADOPTÉE

**NOTE : COTISATION TOURISEME OUTAOUAIS 2015
REMIS À LA SÉANCE D'AVRIL 2015**

2015-03-75

SOUSSION CAMION FORD F-550-XL ET PROPOSITION DE FINANCEMENT

Achat d'un camion F-550 XL avec équipement de déneigement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé par appels d'offres pour obtenir des soumissions pour un camion Ford F-550 XL avec benne, équipement de déneigement et épandeur d'abrasif ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 16 février 2015, une seule soumission de la part de Hubert Auto de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse constitué de Sandra Bélisle, Directrice générale, Christian Michel, Directeur des travaux publics et Yves Paquette, chef d'équipe des travaux publics s'est rencontré le 17 février pour vérifier la conformité de l'offre de Hubert Auto de Maniwaki;



CONSIDÉRANT QUE l'offre de Hubert Auto de Maniwaki est conforme en tout point à l'appel d'offre lancée par la municipalité sur SEAO;

CONSIDÉRANT QUE Le montant de la soumission est de \$85,144.00 plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire utiliser \$30, 000.00 du surplus accumulé non affecté pour l'appliquer au prix du camion;

CONSIDÉRANT QUE le premier paiement sera par conséquent \$30,000.00 plus les taxes applicables, duquel sera prélevé les frais de dossier de \$500.00 plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QU'UN taux d'intérêt fixe de 3.35% pour la durée du terme de 60 mois est proposé ;

CONSIDÉRANT QUE les 59 paiements subséquents seront de \$1,014.87 plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE ce financement est en faveur du crédit bailleur, Banque HSBC Canada ;

CONSIDÉRANT QU'au terme des 60 mois du crédit-bail, un résiduel de \$10.00 plus les taxes applicables devra être déboursé pour finaliser l'acquisition du véhicule.

Il est proposé par le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le conseil autorise l'achat du camion Ford F-550 XL avec l'équipement prévu dans le devis de soumission # 2015-01, en autorisant un premier versement de \$30,000.00 plus taxes applicables, 59 versements de \$1,014.87 plus taxes applicables et un dernier paiement du résiduel de \$10.00 plus les taxes applicables au terme des 60 mois du crédit-bail.

QUE le maire, M. Laurent Fortin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme France Carpentier, soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE

NOTE : SOUMISSION ORDINATEUR
REMIS À LA SÉANCE D'AVRIL 2015

2015-03-76

OFFRE D'EMPLOI – POSTE SOUTIEN ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers ne cessent de s'ajouter tant par les organismes gouvernementaux, municipaux, etc;

CONSIDÉRANT QUE ces nouveaux dossiers apportent des retards exemplaires dans l'accomplissement des tâches journalières des employés au niveau administratif;

CONSIDÉRANT QU'il serait indispensable d'ajouter un poste de soutien administratif afin de subvenir à la charge de travail additionnel;

CONSIDÉRANT QUE ce poste serait régulier à temps partiel à raison de 22.5 heures par semaine et plus selon les besoins;



CONSIDÉRANT QUE cet employé pourrait aussi faire du remplacement lors des vacances annuelles des autres employés;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la publication d'une offre d'emploi pour un poste régulier temps partiel de soutien administratif avec les exigences suivantes :

- ✓ Posséder un diplôme ou une attestation de fin d'études de niveau secondaire V - option secrétariat ou toute autre formation équivalente
- ✓ Maîtriser les principaux éléments de la série Office (Word et Excel) ainsi que les divers équipements de bureau et moyens de communication électronique
- ✓ Bonne connaissance du français parlé et écrit
- ✓ Avoir un minimum de connaissance de la langue seconde

- ✓ Faire preuve de polyvalence et d'autonomie
- ✓ Être courtois, ponctuel et posséder un bon esprit d'équipe.

QUE cette offre d'emploi décrive la description de tâches suivantes :

- ✓ Accueille les visiteurs, s'enquiert du but de leur visite et les dirige à qui de droit
- ✓ Fournit au public et aux autres employés des renseignements d'ordre général
- ✓ Prépare les documents nécessaires aux séances du Conseil
- ✓ Prend les messages en l'absence des personnes concernées
- ✓ Prépare et transcrit sur support informatique pour les différents services, divers rapports, ordres, formules, lettres, factures et autres, en effectue la vérification et s'assure de la bonne qualité du français écrit
- ✓ Prépare et /ou retranscrit des projets de lettres, directives et autres pour les responsables des différents services
- ✓ Participe avec la directrice générale adjointe à la gestion et à la mise à jour du calendrier de conservation
- ✓ Participe avec la directrice générale adjointe au classement des dossiers pour les différents services
- ✓ Prend à l'occasion des inscriptions et des réservations
- ✓ Procède aux encaissements divers
- ✓ Traitement de la taxation
- ✓ Au besoin, s'acquitte d'autres tâches à la demande de ses supérieurs

QUE ce poste régulier temps partiel débute le 13 avril 2015 à raison de 22.5 heures et plus par semaine selon les besoins au taux horaire établi selon l'échelle salariale en vigueur;

QUE les candidatures soient reçues jusqu'à 15h le 20 mars 2015.

QUE le maire, un conseiller ainsi que la directrice générale par intérim soient autorisés à siéger sur le comité de sélection et que leur décision sera entérinée à la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE

2015-03-77

DOSSIER LAC-EDJA EST – ÉVALUATION ET ARPENTAGE

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption des résolutions AR4488, AR5137, 2010-10-283, 2010-11-320 et 2011-02-035, la municipalité de Blue Sea souhaitait conclure une entente avec les



résidents concernés par le tracé du chemin du Lac-Edja Est qui traverse les parties des lots 16 à 26 du rang D, Canton de Bouchette afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE le 20 septembre 2011 un document d'entente signé par tous les propriétaires concernés autorisant ainsi la cession des parcelles de terrains occupées par le tracé réel du chemin entre les parties des lots 16 à 26 du rang D Canton de Bouchette, pour aller de l'avant avec la verbalisation de cette dite section de chemin;

CONSIDÉRANT QUE selon cette entente, la municipalité s'engage à assumer les frais pour faire effectuer la description technique et à payer tous les frais encourus pour faire municipaliser le tracé de chemin existant et les propriétaires consentent à ne pas s'opposer à la démarche ni à réclamer de frais en conséquence, puisque la municipalité assumera aussi les frais d'évaluation ainsi que les frais d'arpentage pour chaque terrain adjacent à chacune de leurs propriétés qui se trouvent dans l'assiette réservée pour le chemin à l'origine, appartenant au gouvernement du Québec, pour que ces terrains puissent être achetés par les propriétaires en complément d'établissement. Les propriétaires intéressés à acquérir les dites parcelles de terrain doivent alors assumer les frais d'acquisition au ministère (plus les frais d'ouverture de dossier) et les frais de notaire;

CONSIDÉRANT QUE le 8 décembre 2011, un rapport accompagnant une description technique de la section de chemin entre les parties lot 16 à 26, rang D, Canton de Bouchette, tel que commandé par la municipalité de Blue Sea, fut déposé, en but de faire cadastrer la dite section de chemin;

CONSIDÉRANT QUE le 9 janvier 2012, le conseil municipal a approuvé par résolution 2012-01-018 la description technique du chemin entre les parties des lots 16 à 26, rang D, Canton de Bouchette;

CONSIDÉRANT QU'un premier avis public identifiant le terrain et le chemin visé par la résolution # 2012-01-018 ayant approuvé la description technique du terrain, mentionnant sa date et le fait que l'assiette du terrain est déterminée conformément à cette description et finalement reproduisant le texte de l'article 74 (LCM) tout en faisant les liens nécessaires avec l'objet de l'avis, a été publié dans le journal La Gatineau le 19 avril 2012, et un deuxième avis le 28 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE Le 19 septembre 2013, le permis de lotissement 2013-1005 fut émis pour l'enregistrement cadastral de la section de chemin entre les parties des lots 16 à 26, rang D, Canton de Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE le 11 octobre 2013, un avis de dépôt au cadastre fut reçu pour la section de chemin entre les parties des lots 16 à 26, rang D, Canton de Bouchette, et qu'une notification d'avis de dépôt au cadastre d'un plan cadastral concernant les parties des lots 16 à 26, rang D, Canton de Bouchette, fut envoyé le 15 janvier 2014, aux personnes qui avaient fait inscrire son nom sur le registre foncier, soit M. Guy Gauvreau et La caisse Populaire de la Haute Gatineau conformément à l'article 72, alinéa 3 de la Loi sur les Compétences Municipales (L.R.Q., C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une soumission pour l'évaluation de la parcelle complète réservée au chemin d'origine pour établir un prix au mètre carré qui sera ensuite appliqué à chaque parcelle une fois l'arpentage terminé;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé pour l'évaluation est de 475\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé pour les travaux d'arpentage est de 7400\$ plus taxes applicables auquel s'ajoute un montant de 292 \$ pour l'enregistrement à la direction de l'enregistrement cadastral;



Il est proposé par le conseiller Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce conseil mandate la firme d'évaluation M.C. Évaluation pour l'évaluation de la bande totale pour établir un prix au mètre carré au coût de 475\$ plus taxes applicables, et la firme d'arpenteur-géomètres AGBR.SAT pour la description technique des dix lots distincts et délimiter à l'aide de repères d'arpentage chacun des lots au coût de 7400\$ plus taxes applicables auxquels s'ajoute le montant de 292\$ pour l'enregistrement cadastral à la Direction de l'Enregistrement Cadastral.

ADOPTÉE

2015-03-78

COMITÉ DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil souhaite former un comité de construction pour les éventuels projets à ce niveau;

CONSIDÉRANT QUE ce comité serait formé de six(6) personnes, dont trois(3) membres du Conseil municipal ainsi que de trois(3) contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le maire Laurent Fortin a rencontré plusieurs contribuables à cet effet et que trois d'entre eux ont manifesté leur intérêt à travailler au sein du comité de construction de la municipalité de Blue Sea;

Il est proposé par Isabelle Clément et résolu unanimement;

Que le comité de construction de la municipalité de Blue Sea soit formé de Messieurs Laurent Fortin, Marc Lacroix, Christian Gauthier, Ubald Tremblay, Raymond Lacroix et Paul Clément.

ADOPTÉE

2015-03-79

TARIFS PRÊT ÉQUIPEMENT ET SALLE POUR FORMATION POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le directeur en sécurité incendie, M. Éric Lacaille, agit à titre de gestionnaire en formation pour les pompiers au niveau de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les formations se tiennent à la caserne et au centre municipal de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de Blue Sea met à la disposition des formateurs et des participants, l'espace et les équipements utiles aux formations;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les coûts relatifs à ces activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et résolu unanimement;

QUE les coûts relatifs aux formations des pompiers de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau soient établis comme suit :

. Autopompe incluant opérateur	200\$/heure
. Salle ou caserne	75\$/jour
. Frais d'administration	10% du montant total

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2015-03-80

CONGRÈS ANNUEL DE L'ACSIQ

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) se tiendra du 15 au 19 mai 2015 au Centre de foires de Sherbrooke;

Il est proposé par Pierre Normandin et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le directeur en sécurité incendie, M. Éric Lacaille, à participer au congrès annuel de l'ACSIQ qui se tiendra du 15 au 19 mai 2015 au Centre de foires de Sherbrooke;

QUE ce Conseil défraie les coûts de l'inscription, d'hébergement, de subsistance et de déplacements.

ADOPTÉE

2015-03-81

COLLOQUE ANNUEL DE LA FQISI

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel de la Fédération québécoise des intervenants en sécurité incendie se tiendra le 17 avril 2015 à Mont-Laurier;

Il est proposé par Michael Simard et résolu unanimement

QUE ce conseil autorise le directeur en sécurité incendie, M. Éric Lacaille à participer au 30^e colloque annuel de la FQISI qui se tiendra le 17 avril 2015 à Mont-Laurier;

QUE ce Conseil défraie les coûts de l'inscription, de subsistance et de déplacements.

ADOPTÉE

NOTE : APPEL D'OFFRE 2015-02 – REMIS EN AVRIL CAR ADDENDA À L'APPEL ET DATE DE RÉCEPTION ULTÉRIEURE

2015-03-82

ACHAT ET INSTALLATION DE 2 LUMINAIRES DE RUES

CONSIDÉRANT qu'un montant de 3 500\$ avait été prévu au budget 2015 pour l'achat de deux(2) luminaires de rues ;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce conseil autorise l'ajout de deux luminaires afin de prolonger le réseau d'éclairage dans les limites du périmètre urbain sur le chemin d'Orlo à la hauteur du 49 ainsi qu'à la hauteur du 65-67 et ce, au coût maximal de 3 500\$ incluant les frais d'installation d'Hydro-Québec et les taxes applicables.

ADOPTÉE



2015-03-83

APPUI AIRE FAUNIQUE – GRAND-REMOUS

CONSIDÉRANT QUE suite à la décision par le MFFP d’interdire l’ensemencement du doré jaune dans le territoire géré par l’Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong à compter de 2016;

CONSIDÉRANT QUE suite à la dernière étude de recensement, il est indiqué que le plan d’eau Piscatosine est présentement en baisse importante de la relève et qu’il serait très important de permettre un ensemencement en grand nombre de cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE les biologistes du MFFP ne sont pas en mesure de répondre et prouver que l’ensemencement n’apporte pas un gain à la contribution de la relève;

CONSIDÉRANT QUE l’AFC est complètement autonome et gère à même son budget les dépenses d’opération à l’ensemencement sans aucune implication financière du MFFQ (financé à 100% par les utilisateurs);

CONSIDÉRANT QUE nous convenons que l’expertise obtenue au fil des dernières saisons permet un avancement dans le domaine de l’élevage du doré jaune et qui selon l’ensemble des pisciculteurs est très difficile;

CONSIDÉRANT QU’une telle décision aurait des répercussions imprévisibles sur la clientèle pêcheuse du territoire couvert par l’AFC;

CONSIDÉRANT QUE les biologistes du MDDEFP ne peuvent nous garantir qu’il n’y aura pas effondrement des stocks de poissons à la suite de l’abondant de l’ensemencement du doré;

CONSIDÉRANT QUE le plan d’action mentionne de l’ensemencement jusqu’en 2018 et que nous sommes en accord que suite au recensement 2017/2018, qu’il y ait révision des façons de faire et que l’AFC suite au résultat de cette étude (recensement 17/18) pourra prendre une décision plus éclairée;

CONSIDÉRANT QUE l’impact sur l’économie touristique et l’emploi qui est déjà très précaire dans les deux régions administratives incluant les MRCVG et MRCAL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Clément et résolu unanimement

QUE la municipalité de Blue Sea appuie l’Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong (AFC) afin que cet organisme puisse continuer l’ensemencement sur le réservoir Baskatong.

ADOPTÉE

NOTE : TEST D’EAU ÉTENDU
REMIS À LA SÉANCE D’AVRIL 2015

2015-03-84

INSTALLATIONS SEPTIQUES NON CONFORMES

CONSIDÉRANT QU’en 2013, dix-huit(18) avis de non-conformité pour des installations septiques ont été envoyés aux contrevenants;



CONSIDÉRANT QUE trois(3) d'entre eux n'y ont pas donné suite;

Il est proposé par Isabelle Clément et résolu unanimement

QUE le service d'aménagement et d'urbanisme soit autorisé à faire parvenir une mise en demeure finale aux trois(3) contrevenants les enjoignant à communiquer avec l'inspecteur en bâtiment et environnement dans une période de trente(30) jours suivant l'envoi de cet avis afin de connaître leurs intentions dans ce dossier.

ADOPTÉE

2015-03-85

ALBATROS – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT QU'Albatros Vallée-de-la-Gatineau est un organisme de bienfaisance enregistré voué à l'accompagnement bénévole de personne en fin de vie ainsi que leurs proches;

CONSIDÉRANT QU'Albatros Vallée-de-la-Gatineau a fait parvenir à la municipalité une demande de soutien financier qui permettrait de continuer à couvrir les frais de déplacement et de formation des bénévoles;

Il est proposé par Michael Simard

QUE la municipalité de Blue Sea soutienne financièrement un montant de 100\$ à Albatros Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

NOTE : COMPLICITÉ EMPLOI – DEMANDE DE PRÉSENTATION : On demande de faire l'invitation pour la plénière de mars

NOTE : DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU DÉJEUNER CENTRAIDE – Une erreur s'est glissée: on demande d'ajouter le nom de Christian Gauthier comme bénévole

2015-03-86

CLUB TROISIÈME ÂGE DE MESSINES – DEMANDE DE LETTRE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE le Club Troisième Âge de Messines, présentera une demande de soutien financier dans le cadre de l'Entente spécifique pour l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Outaouais 2013-2017 – Volet 2 – Soutien aux initiatives du milieu;

CONSIDÉRANT QUE ce projet souhaite offrir aux personnes âgées un lieu de rencontre et d'échange au sein de leur communauté où elles pourront s'initier aux nouvelles technologies, en explorer les nombreuses possibilités, ressources, tutoriels, etc, selon leurs intérêts et besoins personnels;

CONSIDÉRANT QUE les aînés seront mieux informées et outillées et auront ainsi accès à un réseau étendu de connaissances et de compétences nouvelles qui leur permettront de vivre de façon plus autonome et contribueront éventuellement à l'amélioration de leurs conditions de vie générales;

Il est proposé par Isabelle Clément et résolu unanimement



QUE ce Conseil appuie fortement les démarches du Club du Troisième Âge de Messines dans leur demande de soutien financier dans le cadre de l'Entente spécifique pour l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Outaouais 2013-2017-Volet 2 – Soutien aux initiatives du milieu.

ADOPTÉE

2015-03-87

MME CHANTAL MATTHEWS – DEMANDE DE SUBVENTION COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de madame Chantal Matthews concernant la possibilité mettre sur pied un programme soutien financier pour les parents utilisateurs de couches lavables;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, nous disposons d'environ 600 millions de couches jetables par année et cela représente 60 000 tonnes de déchets à enfouir, faisant d'elles le troisième déchet en importance dans les sites;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités font des efforts incroyables afin de réduire le tonnage des déchets en mettant l'emphase sur le recyclage, le compostage, etc;

CONSIDÉRANT QU'un enfant utilisera environ 6000 couches jetables avant d'atteindre le stade de la propreté et il en coûtera entre 1 500\$ et 2 500\$ à ses parents;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux orientations de sa Politique familiale municipale (PFM), et dans un souci de protection de l'environnement, la municipalité de Blue Sea souhaite offrir aux familles de son territoire un soutien financier concret pour l'achat d'un ensemble de 20 couches lavables;

CONSIDÉRANT QUE les parents qui utilisent les couches lavables pour un enfant font une économie considérable d'environ 1 600\$ en plus de réduire d'une tonne leurs matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité aussi fait des économies : il en coûte en moyenne 130\$ pour enfouir une tonne de déchets pour un enfant sur une période de deux(2) ans et, en redirigeant cette sommes vers la famille, nous réduisons nos matières résiduelles d'une tonne par enfant et il n'en coûte pas plus cher à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil municipal souhaite soutenir financièrement les parents utilisateurs de couches lavables;

CONSIDÉRANT QUE le parent, pour recevoir un tel soutien, devra se conformer aux critères énoncés dans le programme;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution;

QUE la municipalité de Blue Sea soutienne financièrement les parents utilisateurs de couches lavables et que l'octroi soit établi à 130\$/enfant;

QUE pour être admissible au programme, le parent doit :

- . Rencontrer les critères d'admissibilité;
- . Remplir le formulaire d'inscription ainsi que le contrat d'engagement écologique
- . Fournir les pièces justificatives afin de recevoir la subvention.



NOTE : CLINIQUE SANTÉ HAUTE-GATINEAU : LE CONSEILLER MARC LACROIX DONNE UN COMPTE RENDU DE LA SITUATION FINANCIÈRE

2015-03-88

M. SERGE LAVERGNE – RÉNOVATION CADASTRALE VS CHEMIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE suite à la rénovation cadastrale, un chemin montré dans le cadastre originaire de Bouchette en 1912, est apparu dans le cadastre officiel, traversant 2 lots privés appartenant tous deux à Serge Lavergne, et ce malgré le fait qu'il n'existe plus physiquement sur le terrain. Le dit terrain a été remis à la municipalité par la rénovation cadastrale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne désire pas s'approprier cette parcelle de terrain dont elle ignorait l'existence;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de modification de données cadastrale a été envoyée au Service de l'intégrité du Cadastre, de la Direction de l'enregistrement cadastral, pour « réparer » la situation et remettre la dite parcelle à M. Lavergne ;

CONSIDÉRANT QUE comme ce chemin appartient à la municipalité, il faut lui reconnaître un caractère public comme tout chemin municipal, et que ce chemin est par le fait conséquent accessible à tous ;

CONSIDÉRANT QU'advenant un refus par le service de l'intégrité du cadastre de modifier les données, il faudrait que le propriétaire fasse évaluer la parcelle occupée par le chemin, la faire arpenter, pour ensuite l'acheter de la municipalité pour la somme établie par l'évaluateur avec tous les frais associés à ce genre de transaction ;

CONSIDÉRANT QUE la première étape dans ce dossier serait de faire la fermeture du chemin par résolution pour lui retirer son caractère public ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la rénovation cadastrale, plusieurs municipalités ont fait face à des cas semblables ;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'intégrité du Cadastre, de la Direction de l'enregistrement cadastral, doit se prononcer prochainement compte tenu que plusieurs dossiers de ce genre leurs ont été transmis ;

Il est proposé par le conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement à faire les démarches nécessaires auprès du Service de l'intégrité du Cadastre, de la Direction de l'enregistrement cadastral afin de régulariser la situation de M. Serge Lavergne.

ADOPTÉE

2015-03-89

LETTRE DE RECONNAISSANCE MATHIEU LANGEVIN

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Langevin, chanteur interprète de la région a été sélectionné pour participer à la populaire émission de télé La Voix;

CONSIDÉRANT QUE le 15 février dernier, M. Langevin a fait vibré le cœur des gens de la région de la Vallée-de-la-Gatineau;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil souhaite féliciter chaleureusement la relève;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu

QU'une lettre soit adressée à monsieur Mathieu Langevin afin de lui témoigner nos sincères félicitations et lui souhaiter une bonne continuation.

ADOPTÉE

2015-03-90

LA TOURNÉE DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE l'activité « La Tournée des élus : à la découverte de l'agroalimentaire » dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau se tiendra le 12 mars prochain;

CONSIDÉRANT QU'une invitation a été lancée à tous les élus de notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE le maire Laurent Fortin et la conseillère Isabelle Clément sont intéressés à participer à cette activité;

Il est proposé par Isabelle Clément

QUE ce Conseil autorise la participation des deux membres du conseil municipal indiqués au préambule à participer à la Tournée des élus qui se tiendra le 12 mars prochain.

ADOPTÉE

NOTE : VILLE DE GRACEFIELD – REMIÉRIEMENTS BONHOMME CARNAVAL

NOTE : DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU MAIRE POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2015

Période de questions

2015-03-91

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2015

La conseillère Isabelle Clément propose et il est résolu à l'unanimité d'ajourner la présente séance au 4 mars 2015, à 18h, au centre municipal de Blue Sea.

ADOPTÉE

Laurent Fortin

France Carpentier

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, France Carpentier, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 2 mars 2015.

France Carpentier
Directrice générale adjointe